

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLÉTÉ
- DOSSIER MÉDICAL DUMENT REMPLI PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Pièces suivantes à nous fournir :

- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE,
- PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ,
- PHOTO D'IDENTITÉ,
- PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE VITALE,
- PHOTOCOPIE DE VOTRE ATTESTATION DE DROIT,
- PHOTOCOPIE DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION.

Conditions d'acceptation du dossier :

Dès la réception de l'ensemble des pièces, une visite médicale d'entrée avec le médecin coordonnateur sera planifiée. La consultation a lieu à la résidence le lundi après-midi ou le jeudi après-midi.

Merci de vous munir des dernières ordonnances et autres documents médicaux en votre possession.

La commission d'admission étudie le dossier et émet l'avis définitif.

A votre admission il vous sera demandé :

- Le contrat de séjour,
- L'imprimé cession droit à l'image,
- Le formulaire de désignation d'une personne de confiance,
- Le règlement de fonctionnement,
- L'état des lieux avec la remise des clés,
- Une attestation de l'assurance multirisque habitation et responsabilité civile,
- Le chèque du loyer libellé à l'ordre du Trésor Public, correspondant au mois en cours,

Dans le mois suivant votre arrivée, le Trésor Public vous adressera un « avis des sommes à payer » correspondant à la caution de l'appartement.